



la lettre n° 12

Journée d'échanges des ODG du 8 mars 2012

EDITO

Chaque jour, le consommateur et le citoyen interrogent nos filières sur de nouvelles problématiques. Au quotidien, ce sont de nouvelles interrogations sur nos façons de travailler mais aussi un moteur pour nous réinterroger en interne sur nos pratiques et nos produits.

Depuis le Grenelle de l'environnement, la question de l'impact environnemental des filières agricoles et alimentaires est explicitement posée. Le consommateur est demandeur de davantage d'informations. Néanmoins, tous les éléments utiles pour leur répondre ne sont pas toujours disponibles.

Aussi, la filière laitière dans son ensemble s'est saisie de ce sujet et un important travail a été mené au niveau collectif par le CNIEL.

Cette journée du 8 mars était l'occasion pour chacun de se remettre à niveau sur le thème de **l'affichage environnemental**, affichage ne se traduisant pas nécessairement par étiquetage.

En tant que filières AOP, nous avons des spécificités et de ce fait des questions particulières. Certaines ont d'ores et déjà entamé des travaux qui leur sont propres ou du moins des discussions internes pour se positionner par rapport à l'existant. L'Époisses, le Beaufort et le Rocamadour ont témoigné de leur expérience. Ce n'était pas là un aperçu exhaustif des travaux réalisés mais une base utile pour les débats qui ont suivi.

Un grand merci aux représentants de ces 3 filières ainsi qu'à Madame Redlingschöfer qui a mené les débats et synthétisé la teneur des échanges de cet après-midi.

Cette nouvelle Lettre permettra à chacun de se resituer dans le débat .

RAPPEL

L'Assemblée Générale du
CNAOL se tiendra le 20 et
21 septembre 2012 à
TROYES

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Affichage environnemental, retour sur le contexte et les enjeux

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et prévention des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité, des espèces et des habitats, de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique (RSE).

Il a introduit le projet d'affichage environnemental et en a défini les objectifs qui se sont traduits pour les acteurs économiques par de nouvelles obligations.

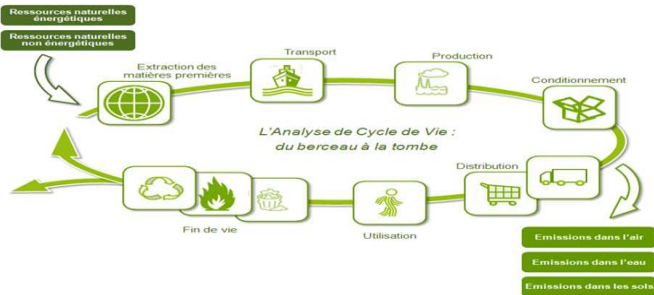
Aussi, une expérimentation de l'affichage environnemental, concertée avec tous les acteurs des filières concernées, est en cours depuis juillet 2011 et jusqu'à juillet 2012.

L'affichage environnemental doit d'une part permettre aux consommateurs d'intégrer le critère environnemental dans leur choix d'achat, et les sensibiliser au fait que tout produit exerce une pression sur l'environnement et d'autre part, donner l'opportunité aux entreprises de valoriser l'amélioration des caractéristiques environnementales de leurs produits.

Début 2013, l'affichage sera rendu obligatoire ou non par le Parlement.

Méthodologie générale retenue pour le secteur alimentaire

L'affichage environnemental repose sur une approche du cycle de vie d'un produit (ACV). Elle intègre, de manière multicritères, l'environnement dans sa globalité et l'intégralité des stades de vie du produit. Pour le secteur alimentaire, les impacts changement climatique, eau et biodiversité ont été retenus.



D'un point de vue méthodologique, l'ACV se décompose en plusieurs étapes :

- 1/ définition du système ;
- 2/inventaire des flux entrants et sortants
- 3/ évaluation des impacts.

Un référentiel général d'évaluation de l'impact environnemental des produits alimentaires est mis en place ; il peut être décliné par les différents secteurs de l'alimentaire dans des référentiels plus spécifiques.

Cela a été le choix pris par la filière laitière qui a proposé un référentiel d'évaluation de l'impact environnemental des produits laitiers.

Les discussions dans la filière

Les discussions au sein de la filière ont conduit le CNIEL et ATLA à se positionner pour l'utilisation d'une valeur unique « lait France ».

Certains points continuent de faire débat. Comment faut-il prendre en compte les prairies ? Les intègre-t-on dans le bilan carbone ? Comment leur impact sur la biodiversité est-il abordé ?

Par ailleurs, les données génériques amont sont issues des cas types de l'Institut de l'Élevage. Ils ne prennent pas correctement en compte de l'autonomie alimentaire des filières AOP. Il serait important de modifier certaines allocations.

Enfin, la biodiversité n'est abordée que sous un angle « support de production ». L'entrée « produits » n'est pour le moment pas envisagée, laissant de ce fait de côté l'impact des races et des laits crus sur la biodiversité microbienne.

Où en est-on ?

État des connaissances et des productions pour la filière laitière

La filière laitière a opté pour une expression de l'impact sur le climat par une mesure des émissions de GES, de l'impact sur l'eau par une mesure de l'eutrophisation, l'écotoxicité et du stress hydrique. Les indicateurs de biodiversité ne sont pas définis pour le moment. Par ailleurs, certaines méthodes d'évaluation font l'objet encore de travaux (consommation d'eau, biodiversité...).

Au niveau de la production laitière, on a une assez bonne connaissance de la valeur de l'empreinte carbone du lait qui a pu être calculé sur la base d'un échantillon d'exploitations laitières spécialisées. Les différences sont plus marquées à l'intérieur des systèmes laitiers qu'entre les systèmes.

Au niveau de la transformation laitière un guide des bonnes pratiques est en cours de finalisation par le CNIEL. Un outil informatisé de calcul de l'impact environnemental devrait être mis à disposition des entreprises dans l'objectif de mutualiser les coûts de réalisation d'une ACV.

Différents types de données sont mobilisables : des données « génériques », issues de valeurs moyennes du secteur ou de données spécifiques, fournies par l'entreprise.

Les filières AOP craignent que l'affichage leur soit défavorable. Pourtant, dans les concepts d'AOP et d'IGP, le produit est le support de transmission de savoir-faire, de traditions. Bien que défendues au niveau du CNIEL, les filières AOP redoutent aussi subir des décisions défavorables alors que les modèles de production mis en œuvre correspondent davantage aux attentes du citoyen. L'affichage environnemental est globalement remis en cause car il généralise des situations très diverses, ne permettant pas aux producteurs de se retrouver dans le schéma.

Une vigilance interne est nécessaire pour développer un système vertueux : nous devons trouver le lien entre l'affichage et les cahiers des charges qui regroupent des mesures de bon sens et expriment le lien et l'équilibre entre le produit et son territoire. L'affichage laisse de côté des notions chères aux AOP, les volets sociaux et économiques...

Les filières souhaiteraient s'affranchir de cette affichage qu'il soit rendu obligatoire ou non à la fin de la période d'essai. Par contre, elles réaffirment l'importance de la communication sur le logo AOP et sur ses valeurs qui vont au-delà de l'environnement (impacts sur les emplois, occupation du territoire, aménités positives, transmissibilité des exploitations...).



Époisses

L'ODG Époisses a travaillé à la mise en place d'indicateurs de développement durable à tous les niveaux de la filière : production laitière, transformation fromagère, ODG

Les résultats de 2010 ont permis de mesurer les points forts (emploi direct, place de l'herbe) et les points faibles (maîtrise des consommations énergétiques, renouvellement des acteurs). De ces constats, des pistes d'action ont été élaborées dans une perspective de progression. Ainsi, des travaux sont en cours afin de mieux maîtriser les consommations énergétiques (aide et sensibilisation aux économies d'énergie), la biodiversité des prairies est en cours d'évaluation. Enfin, une ACV est en cours sur la partie amont, la partie aval restant à la charge de chaque transformateur. Pour ce faire, l'ODG a obtenu des co-financements de la part de l'Ademe (50%) et de la région (20%).

Ces évaluations devraient être reconduites périodiquement afin de mesurer à intervalles réguliers l'efficacité des actions menées et les progrès réalisés.



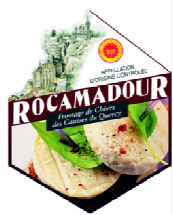
Beaufort

La filière Beaufort s'est interrogée sur la prise en compte de ses spécificités par les outils et les références. Par ailleurs, elle souhaitait disposer de références spécifiques pour identifier les marges de progrès. Grâce à des opportunités de financement, des bilans PLANETE (Pour L'Analyse énergÉTique de l'Exploitation agricole) et des bilans carbone® Entreprise (méthode de l'ADEME) ont été conduits respectivement dans les exploitations et dans les ateliers de transformation.

L'étude sur la partie amont soulève des questionnements du fait de la pluralité des méthodes, de la variabilité des périmètres étudiés. Si l'outil PLANETE est assez bien adapté aux spécificités du Beaufort, il demande une appropriation et des points de vigilance ont été identifiés. En particulier, il ne prend pas en compte le stockage du carbone par les prairies.

D'un point de vue méthodologique, l'ODG s'interroge sur la généralisation des diagnostics réalisés à l'ensemble de la filière. En effet, des différences importantes entre exploitations existent. Elles montrent néanmoins que des progrès sont possibles.

Il était important pour la filière de réaliser ce travail. Il a permis de lever les points de débats liés aux méthodes.



Rocamadour

En 2010, l'Irqualim Midi-Pyrénées a sollicité les filières sous signe de qualité pour entreprendre des travaux sur l'affichage environnemental. La filière Rocamadour a saisi cette opportunité.

L'étude doit aboutir à un positionnement des filières par rapport à l'affichage, à une mesure de l'impact concurrentiel (avantages et inconvénients) prouvé par les cahiers des charges et à l'identification de pistes de progrès.

Pour le moment, l'ODG n'a pas diffusé de résultats mais les écarts entre systèmes sont importants. En termes d'utilisations, les données seront utiles pour orienter les réflexions sur les évolutions futures du cahier des charges et pour initier des démarches de progrès.

Conclusion

Barbara Redlingshöfer (INRA, Mission d'anticipation Recherche/Société et développement durable)

Les filières AOP/IGP affirment une perception mitigée de l'affichage environnemental. S'il est une opportunité de travail sur les systèmes de production et de dynamique interne, il génère des craintes importantes. En particulier, il ressort que l'extensivité des systèmes pénalise les résultats.

Ce guide est contradictoire avec l'image positive de ces systèmes. En effet, les services rendus ne sont pas pris en considération par l'affichage. Quel est l'impact de l'alimentation, des races utilisées ? L'affichage environnemental est insuffisant pour rendre compte des atouts des filières AOP/IGP. L'impact sur la durabilité, les emplois ou la diversité ne sont pas pris en compte.

Les filières n'utiliseront pas ces outils si elles ne s'y retrouvent pas.

SALON DU FROMAGE et DES PRODUITS LAITIERS 2012

L'objectif du CNAOL était de :

- faire connaître les AOP auprès des visiteurs étrangers,
- être présent auprès des professionnels des filières AOP,
- présenter ses actions aux partenaires des filières AOP.

Ces objectifs ont été atteints, l'expérience est à renouveler.

Le bilan est positif. Ce salon est un lieu de rendez-vous important qui mobilise de nombreux visiteurs étrangers et se distingue par la spécificité des produits présentés.

Pour cette 12^{ème} édition, voici quelques chiffres clés qui nous ont été communiqués :

- ⇒ **5997** visiteurs professionnels, **10,7 %** de plus qu'en 2010,
- ⇒ **18,3 %** de visiteurs internationaux en provenance de **50 pays**,
- ⇒ **155** exposants : **+5%** et surtout une progression de **33 %** à l'international.



Un retour sur l'animation du stand du CNAOL :

Notre but était de mettre en avant les ODG.

Les appellations suivantes ont participé : AOP de Savoie (Abondance, Beaufort, Chevrotin, Reblochon, Tome des Bauges), la Fourme de Montbrison, AOP normandes (Camembert de Normandie, Livarot, Neufchâtel, Pont l'Evêque), AOP franc-comtoise (Bleu de Gex, Comté, Mont d'Or, Morbier), le Picodon, la Rigotte de Condrieu, le Brocciu, le Chaource, l'Ossau-Iraty.

Les animateurs des ODG qui ont participé aux dégustations de leurs fromages ont été surpris par le nombre de professionnels venus à leur rencontre pour leur poser des questions sur leur produit.



Le stand a été visité par des crémiers/fromagers, restaurateurs, représentant de la grande distribution, lycées hôteliers, journalistes, et quelques étrangers (importateurs, fabricants, revendeurs...).

Participation à l'espace des Experts :

Les 2 thématiques abordées étaient :

La 1^{ère} thématique mardi 28 février 2012 : « **les attentes du consommateur** » autour de Noëlle PAOLO.

La 2^{ème} thématique mercredi 29 février 2012, « **les stratégies de communication des AOP et des Produits laitiers** » avec Candice Laporte, Christophe Spotti, Denise Navarro et Paul Zindy.

A cette occasion, la documentation AOP a été diffusée :

- ⇒ **400 livrets** AOP français,
- ⇒ **120 livrets** AOP anglais,
- ⇒ **130 affiches** sur la campagne de communication,
- ⇒ Ainsi que la documentation de chaque AOP apportée par les ODG.
- ⇒ **50 dossiers de presse ont été distribués aux journalistes** (Dossier de Presse campagne AOP)

Une trentaine de demandes ont aussi été traitées à notre retour.

BEURRE DE BRESSE

Après plus de 10 ans de travaux de la part des acteurs régionaux pour valoriser leur production, le beurre de Bresse a été reconnu appellation d'origine contrôlée (AOC), par le décret du 9 mai 2012. Nous comptons donc parmi nous une cinquantième AOC laitière et une troisième AOC beurre.



Le « Beurre de Bresse » est un beurre doux, élaboré en baratte traditionnelle, se caractérise par sa douceur, sa texture souple et aérée, sa couleur légèrement jaune qui évolue dans la saison, son fondant et sa persistance en bouche, sa bonne tenue à la cuisson. Il n'est pas compact et présente un aspect très légèrement granuleux. Son odeur est marquée par des notes de « petit lait », « florale » ou encore légèrement « sucrée », son goût est dominé par des notes lactées et de « fruits secs » (noisette et noix).

L'alimentation du troupeau, basée sur un équilibre entre l'herbe et le maïs, joue un rôle essentiel sur les caractéristiques du « Beurre de Bresse ». Ce système d'alimentation mixte assure, de par la présence de maïs, un lait riche en matières grasses, composé de globules gras de gros diamètre, et du fait de l'apport d'herbe dans la ration alimentaire, un lait d'une coloration soutenue. Cette coloration, qui n'est pas sans rappeler celle du grain de maïs, prend dans la saison différentes teintes de jaune.



La crème qui sert à faire le « Beurre de Bresse » subit au préalable une maturation biologique, qui lui permet de développer tous ses arômes. Une fois maturée, la crème est rapidement mise en œuvre. Le barattage est réalisé dans des barattes de petit volume, en ajustant en permanence les paramètres de fabrication pour obtenir un beurre à la structure aérée, doté d'une bonne tartinabilité et très aromatique.

Nous attendons maintenant le décret « crème de Bresse », à suivre...

Souhaitons leur dès à présent la bienvenue parmi nous !

Lettre d'information réalisée par Anne Richard,
Christine Bossu, Laurent Forray, Paul Zindy,
Avec nos remerciements à
Sabine Picard.